



PLAFOND D'EMPLOI 2021 !!!

Bonne nouvelle !!! Comme l'a annoncé, pour la première fois depuis plusieurs années, le ministre de l'intérieur a décidé que le schéma d'emplois des préfectures et des sous-préfectures pour l'année 2021 serait nul, c'est-à-dire qu'aucun emploi ne serait détruit dans les préfectures.

MAIS, fin décembre le discours change... le ministère informe les organisations syndicales représentatives que le gestionnaire du programme support des préfectures, le programme 354, est conduit à constituer deux réserves d'emplois à son niveau : **Mauvaise nouvelle !!!**

- la première pour constituer la "réserve régionale d'emplois" ; à 51 ETP
- la seconde pour constituer une "réserve d'aléa de gestion", à 16 ETP.

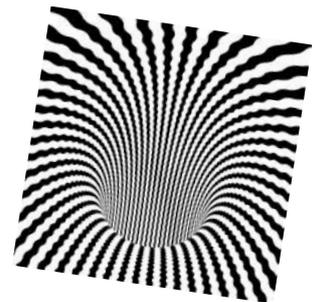
RESULTAT, une ponction de 67 ETP sur l'enveloppe des moyens attribués aux préfectures



AYEZ CONFIANCE !!!

Chers collègues, nous devrions récupérer ces effectifs en cours d'année,

Selon le ministère !!



NOTRE SYNDICAT RESTE VIGILANT SUR CE SUJET

NOUS DEMANDONS D'ORES ET DÉJÀ DES GARANTIES SUR LA CONSOMMATION DE CES EFFECTIFS !!!

STOP LES PREFECTURES EN ONT ASSEZ D'ETRE LA VARIABLE D'AJUSTEMENT DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Toute notre actualité sur:

<http://www.fo-prefectures.com>



YouTube